



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 30 AVRIL**
En exercice : **23** le Conseil Municipal de la Commune d'ÉTAULES (Charente-Maritime), dûment
Présents : **20** convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,
Votants : **22** sous la **présidence de Sylvie TURPIN, 1^{ère} adjointe.**

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 avril 2026**

Présents :

BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne,
COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, JEUNESSE André, BOITIER Jean-Louis,
DUJARRIC DE LAGARDE Irène, LEQUES Thierry, ARRIVÉ Hervé, FATRAS Christian,
de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, ROBERT Nathalie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle,
AUDEBERT Délizia, ROMPILLON Nelly, ULYSSE Karine, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs,
BAUDIT Mathis

Absent(s) : RECOUVREUR Anaïs

Absent(s) avant donné pouvoir : BARRAUD Vincent à TURPIN Sylvie, LEQUES Thierry à GAGNADRE Josselyne

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal nommé par 22 voix

MOTARD Daniel en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Suivant l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, le maire étant empêché, il est remplacé dans ses fonctions par la première adjointe Sylvie TURPIN, cette dernière assure notamment la présidence de séance de la présente réunion.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX DIVERS SYNDICATS

Sylvie TURPIN rappelle que suite au renouvellement des conseillers municipaux et conformément aux articles L.5211-8 et suivants du CGCT, L.5212-7 suivants du CGCT, L.5711-1 du CGCT, il convient d'élire les délégués aux divers syndicats et établissements publics de coopération intercommunale. La désignation des délégués peut être opérée dans les conditions prévues à l'article L.2121-21 du CGCT et suivant la délibération

n° **DE 027 - 2026/04-002 VOTE A MAIN LEVÉE,**

DE 036-20026/04-011 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL (2 grands électeurs)

Considérant l'adhésion de la commune d'ÉTAULES au Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER),

Vu l'article 5 des statuts du SDEER modifiés par l'arrêté préfectoral du 19 mars 2026,

Considérant, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux de 2026, la nécessité de désigner 2 électeurs prenant part à l'élection des délégués titulaires et suppléants des communes du canton de LA TREMBLADE pour siéger au comité syndical du SDEER,

Vu l'article L 5212-7 du CGCT disposant que le choix du conseil municipal peut porter uniquement sur l'un de ses membres,

Vu le § II. de l'article L 5211-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif aux conditions d'éligibilité applicables aux délégués des communes,

Considérant que, conformément aux dispositions du § I. de l'article L 5211-7 et de l'article L 2122-7 du CGCT, la désignation des délégués des collectivités au sein des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes est effectuée, par principe, au scrutin secret,

Vu la délibération du conseil municipal n° **DE 027 - 2026/04-002 VOTE A MAIN LEVÉE**, qui décide de **procéder au vote à main levée**,

Une liste de candidats est présentée :

- liste « Toujours Unis pour Etaules »

Grands Electeurs : Jean-Jacques GAURIVEAUD et Karine ULYSSE

Le vote est opéré :

Nombre de votants : 22

Abstention : 0

Nombre de suffrages exprimés : 22

Nombre de voix obtenues par la liste « Toujours Unis pour Etaules » : 22

Le conseil municipal après avoir procédé aux opérations de vote, :

- **DÉCLARE** la liste « **Toujours Unis pour Etaules** »

Grands Electeurs : Jean-Jacques GAURIVEAUD et Karine ULYSSE

Élue pour siéger au sein du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION ET D'EQUIPEMENT RURAL



Pour extrait conforme

La 1ère adjointe, Sylvie TURPIN.

Le secrétaire, Daniel MOTARD